



- MOTION** (art. 32 du Règlement du CG)
- POSTULAT** (art. 33 du Règlement du CG)
- INTERPELLATION** (art. 34 du Règlement du CG)
- QUESTION** (art. 35 du Règlement du CG)
- RESOLUTION** (art. 36 du Règlement du CG)

déposé(e) en séance du Conseil général du : 23.09.2024

## "Titre" : Évolution des jardins familiaux

### Texte de dépôt :

Les potagers urbains ont fait leur essor à Monthey en 2019. Impulsés par un postulat datant de 2017 et accepté à l'unanimité, ces zones de jardins partagés ont rapidement fait leurs preuves à de nombreux niveaux : verdir l'espace urbain, apporter, en plus de bons légumes, une activité saine à la population, renforcer la cohésion sociale. C'est dans un premier temps le quartier des Semilles qui a pu bénéficier des premiers potagers urbains. L'année 2024 aura été une nouvelle étape dans leur essor, avec 800 mètres carrés de jardins potagers prévus en ville de Monthey et gérés par l'association *Ciboulette & Grelinette*.

Nous nous réjouissons bien sûr de cet essor, que nous jugeons très favorable à l'espace urbain et à la population. Cependant, nous craignons qu'il se fasse au détriment d'autres espaces verts, désormais moins en vogue : les jardins familiaux. Ces derniers, répondant non seulement à d'autres logiques mais surtout à d'autres besoins ont également fait leurs preuves.

Sur les jardins familiaux, le site internet de la commune ne nous renseigne que très peu : il mentionne leur existence sous la rubrique « Espaces verts ». Un blog intitulé « Monthey Blog » mentionne dans une publication datant de 2015 l'existence de jardins familiaux à 4 emplacements : face au manège, derrière l'école de commerce, derrière la maison du monde, à côté du centre Manor. Rien de très fiable, précis et actuel donc.

Ainsi, nous aimerions connaître d'une part l'évolution du nombre de parcelles et de mètres carrés dévolus aux jardins familiaux sur la commune de Monthey sur la période des deux dernières législatures, soit depuis 2016 et d'autre part les projections et prévisions de la municipalité à ce sujet et en imbrication avec l'essor des potagers urbains.

Nom prénom : D'Errico Adrien

Représentant le parti / groupe : Parti socialiste et Gauche citoyenne

Date : \_\_\_\_\_

→ A transmettre, à l'issue de la séance, au conseil municipal, par l'intermédiaire du bureau du Conseil général

## Conseil général

Réponse à la question écrite  
représentant du

M. Adrien D'ERRICO  
parti Socialiste et Gauche  
citoyenne

formulée en séance du Conseil général le  
répondu en séance du Conseil général le

23 septembre 2024  
9 décembre 2024

Titre :

Evolution des jardins familiaux

Développement :

Les potagers urbains ont fait leur essor à Monthey en 2019. Impulsés par un postulat datant de 2017 et accepté à l'unanimité, ces zones de jardins partagés ont rapidement fait leurs preuves à de nombreux niveaux : verdir l'espace urbain, apporter, en plus de bons légumes, une activité saine à la population, renforcer la cohésion sociale. C'est dans un premier temps le quartier des Semilles qui a pu bénéficier des premiers potagers urbains. L'année 2024 aura été une nouvelle étape dans leur essor, avec 800 mètres carrés de jardins potagers prévus en ville de Monthey et gérés par l'association *Ciboulette & Grelinette*.

Nous nous réjouissons bien sûr de cet essor, que nous jugeons très favorable à l'espace urbain et à la population. Cependant, nous craignons qu'il se fasse au détriment d'autres espaces verts, désormais moins en vogue : les jardins familiaux. Ces derniers, répondant non seulement à d'autres logiques mais surtout à d'autres besoins ont également fait leurs preuves.

Sur les jardins familiaux, le site internet de la commune ne nous renseigne que très peu : il mentionne leur existence sous la rubrique « Espaces verts ». Un blog intitulé « Monthey Blog » mentionne dans une publication datant de 2015 l'existence de jardins familiaux à 4 emplacements : face au manège, derrière l'école de commerce, derrière la maison du monde, à côté du centre Manor. Rien de très fiable, précis et actuel donc.

Ainsi, nous aimerions connaître d'une part l'évolution du nombre de parcelles et de mètres carrés dévolus aux jardins familiaux sur la commune de Monthey sur la période des deux dernières législatures, soit depuis 2016 et d'autre part les projections et prévisions de la municipalité à ce sujet et en imbrication avec l'essor des potagers urbains.

## **1. ÉTAT ACTUEL DES JARDINS FAMILIAUX ET POTAGERS URBAINS**

- **Jardins familiaux :**
  - **Les Genêts** (parcelle N° 5738) : 1'604 m<sup>2</sup>, avec 17 jardins (surface moyenne de 95 m<sup>2</sup>).
  - **Burlateys** (parcelle N° 3104) : 5'379 m<sup>2</sup>, avec 45 jardins (surface moyenne de 120 m<sup>2</sup>).
- **Potagers urbains :**
  - **Semilles Partagés** (parcelle n° 4388) : Créé en 2019, 400 m<sup>2</sup> avec 20 petits jardins partagés.
  - **Ciboulette et Grelinette** (parcelle n° 1179) : Créé en 2024-2025, 814 m<sup>2</sup>, géré par l'association Ciboulette & Grelinette, avec un grand espace commun.

## **2. HISTORIQUE ET DÉMANTÈLEMENTS DE JARDINS FAMILIAUX**

- **Mabillon** : 2'153 m<sup>2</sup>, avec 23 jardins, démantelé en 2023 pour un complexe scolaire.
- **Dailles** : 645 m<sup>2</sup>, avec 7 jardins, supprimé en 2010 pour un projet résidentiel.

## **3. CONTRAINTES FONCIÈRES ET PERSPECTIVES**

- Les jardins familiaux et potagers urbains sont situés sur des zones à bâtir, leur avenir étant conditionné par les projets immobiliers futurs. Aucune zone n'est spécifiquement réservée à ces aménagements, bien que deux nouvelles parcelles aient été identifiées pour de futurs jardins/potagers :
  - **Monthéolo** (parcelle N° 4806) : 1'023 m<sup>2</sup>.
  - **Piscine** (parcelle N° 346) : 820 m<sup>2</sup>.
- Les potagers urbains, adaptés à la ville, répondent bien aux besoins communautaires en milieu urbain. A l'inverse, les jardins familiaux nécessitent davantage de place et seraient mieux situés hors des zones constructibles. Cependant, aucune parcelle adaptée hors zone à bâtir n'est actuellement disponible.

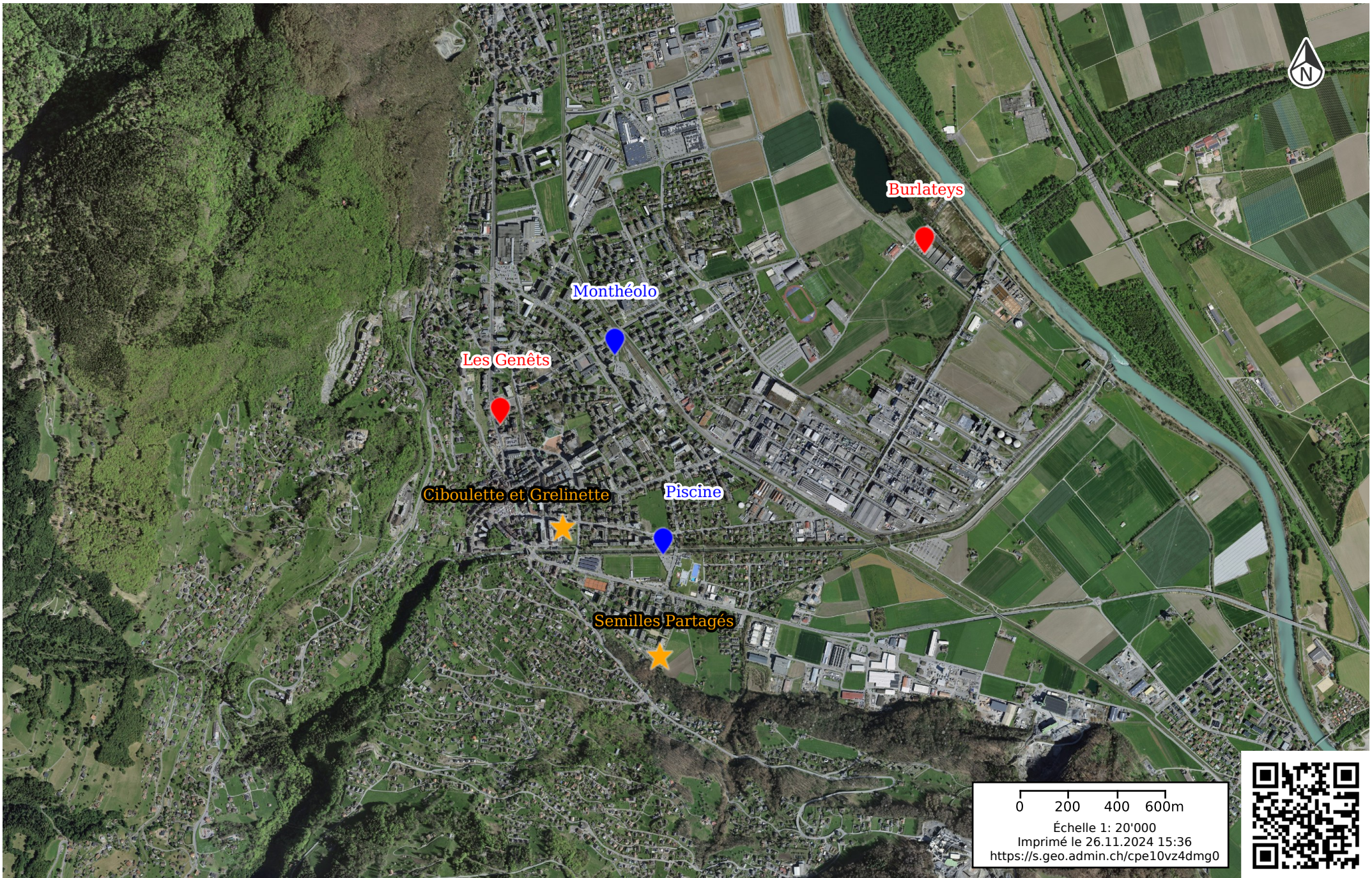
#### **4. ÉVALUATION ET RÉVISION DU CADRE RÉGLEMENTAIRE**

- Les futurs plans de quartier (PQ) incluront un indice de qualité de projet, pouvant être influencé par la création de potagers urbains, bien que cela ne soit pas obligatoire.
- Le règlement communal des constructions et des zones (RCCZ), tant actuel que futur, ne contient pas d'article spécifique sur les potagers urbains ou jardins familiaux. Cependant, le futur RCCZ prévoit des zones d'intérêt général compatibles avec ces aménagements. A ce stade, il reste possible d'intégrer ce sujet dans le RCCZ.

#### **5. CONCLUSION**

En conclusion, Monthey s'efforce de préserver un équilibre entre jardins familiaux et potagers urbains, malgré les contraintes foncières et les défis réglementaires. La Municipalité reste attentive à développer des solutions adaptées aux besoins de la population, tout en respectant les impératifs de planification urbaine et rappellera cette préoccupation lors de l'élaboration finale du RCCZ.

Monthey, le 2 décembre 2024



0 200 400 600m  
Échelle 1: 20'000  
Imprimé le 26.11.2024 15:36  
<https://s.geo.admin.ch/cpe10vz4dmg0>

